Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260320-2026_024-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	14
• présents	12
• votants	12
• absents	2
• exclus	

Date de convocation : 27 février 2026

Date d'affichage :

Objet
FACTURE GAEC de la Corbinais

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 10 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Étaient présents :
LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, CHENU Mickaël, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints; BERTHELOT Christian, BOURDAIS Sébastien, BEREZAY Florence, CADE Pascal, CARFANTAN Marie-Hélène, DURAND Delphine, POIRIER Guillaume, RAULT Mickaël
Absents excusés : GUILLAUME-FAVREL Merwan, HERVE Agnès

Secrétaire de séance :

Mme DIBONET Typhaine

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'évacuation des boues après décantage et épandage pour les travaux de curage de l'étang avait été validée avec le devis Tardy TP par délibération du 25/03/2025. Or, Tardy TP n'a pas réalisé ces travaux mais le Gaec de la Corbinais de St-Cast-le-Guildo.

Monsieur le Maire propose donc de payer la facture du Gaec de la Corbinais équivalente au devis de Tardy TP en investissement, soit 9 800 € HT soit 11 760 € TTC.

Accord unanime de l'assemblée délibérante.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

la secrétaire de séance
Typhaine DIBONET

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260320-2026_024-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 16 mars 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 14 mars 2026

Le Maire

